

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**16 juin 2021**

***Note: La région de l'Abitibi-Témiscamingue étant passée en palier vert depuis le 7 juin dernier, la présente séance du conseil se tient devant public.***

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 16 juin 2021, à 19 H 35**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS:**

M <sup>me</sup> Hélène Gilbert	, mairesse suppléante de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin (en Teams)
M. Norman Young	, maire de Kipawa (en Teams)
M. Gérald Charron	, maire de Laforce (en Teams)
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M <sup>me</sup> Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord (en Teams)
M <sup>me</sup> Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny (en Teams)
M <sup>me</sup> Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie (en Teams)
M <sup>me</sup> Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé (en Teams)

**SONT ABSENTS :**

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M <sup>me</sup> Claire Bolduc	, préfète de la MRCT
-------------------------------	----------------------

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M <sup>me</sup> Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M <sup>me</sup> Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles

M<sup>me</sup> Monia Jacques ,directrice à l'aménagement et au développement du territoire  
M. Chaibou Achirou , directeur en gestion du territoire  
M<sup>me</sup> Catherine D.-Marchand, coordonnatrice aux communications et de la promotion du territoire  
M. Sami Bdiri , greffier

**N. B. :** Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 35 à 19 h 30.

**06-21-280**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 35 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénommé  
appuyé par M. Alexandre Binette  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

***N. B. : À l'ouverture de la séance publique, les membres du conseil ont tenu une minute de silence en mémoire des 215 enfants autochtones dont les restes ont été retrouvés sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops.***

**Information**

### **MOT DE LA PRÉFÈTE.**

M<sup>me</sup> Bolduc souligne l'initiative de la commission culturelle visant à promouvoir les réalisations des artistes peintres régionaux, notamment en permettant au grand public de découvrir les œuvres réalisées par ces derniers, lesquelles seront exposées au point d'arrivée du parc Opémican et point d'arrivée à Laniel. Pour cette édition, c'est l'artiste Marcelle Lemay qui exposera ses aquarelles.

Sur un autre plan, la préfète invite les membres du conseil à participer à la rencontre qui aura lieu le 21 juin 2021 en vue de l'annonce du déploiement de l'Internet haute vitesse dans toutes les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue.

Elle termine en saluant les réalisations accomplies par l'organisme « Maison de la Famille » de Témiscaming qui malgré des ressources financières limitées, réussi à offrir et maintenir une multitude d'activités pour sa clientèle dans un contexte de pandémie. Elle ajoute que cet organisme mérite d'être appuyé vu le soutien qu'il offre aux familles en général.

06-21-281

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2021.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2021 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Une demande est formulée verbalement par un membre de l'assistance à l'effet de lui permettre de partager un enregistrement audio lors de la prochaine séance du conseil.

Information

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.**

M<sup>me</sup> Bolduc informe les membres du conseil qu'une consultation citoyenne en ligne, portant sur le projet Onimiki, pourra bientôt avoir lieu par le biais d'une nouvelle solution acquise par la MRC de Témiscamingue.

Elle ajoute que le nouveau représentant d'Hydro-Québec chargé des relations avec le milieu municipal, Monsieur Arnaud Warolin a demandé une rencontre avec les membres du conseil et cela pour assurer un suivi dans le cadre de ce dossier.

Information

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - PROJET D'UN SYSTÈME D'INCINÉRATION DES DÉCHETS ULTIMES.**

M<sup>me</sup> Bolduc mentionne qu'un mémoire expliquant les arguments en faveur de la réalisation du projet d'incinérateur a été déposé dans le cadre des consultations du BAPE. Une copie dudit mémoire a aussi été acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Monsieur Alexandre Binette manifeste ses inquiétudes sur la rentabilité de ce projet, ce à quoi quelques membres du conseil lui répondent qu'ils sont, pour leur part, pleinement rassurés.

Information

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA PROXIMITÉ DES SERVICES.**

M<sup>me</sup> Bolduc accompagnée de M. Jacques Demers, président de la FQM, fera la présentation du mémoire de la FQM, dans le cadre de la consultation nationale du ministre de la Famille sur les services de garde, ladite présentation aura lieu le 17 juin 2021.

**06-21-282**

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU RESTO-DÉPANNEUR DE GUÉRIN.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la MRC, souhaitent souligner un très bel exemple de réussite s'inscrivant dans le cadre du maintien des services de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Resto-Dépanneur de Guérin illustre cet exemple de réussite en demeurant ouvert au public et en continuant à offrir ses services durant les quinze dernières années grâce au dévouement des personnes bénévoles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Coderre  
appuyée par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC félicite les personnes bénévoles pour leur contribution afin de maintenir la pérennité de cette entreprise pendant les quinze dernières années.
- **QUE** le conseil de la MRC souligne cet exemple de réussite dans le cadre des efforts déployés pour le maintien des services de proximité.

**Informations**

**ENJEU PONCTUEL | SOINS DE SANTÉ.**

Conformément aux échanges qui ont eu lieu entre les membres du conseil durant la séance privée de travail et portant sur la proposition du CISSAT d'octroyer des incitatifs financiers aux candidats à la profession d'infirmier dans le but de les encourager à s'installer en Abitibi-Témiscamingue, le conseil décide de reporter ce point à la prochaine séance de conseil afin d'obtenir des compléments d'information.

**Information**

**ENJEU PONCTUEL | DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES.**

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA de l'OBNL "Complexe des eaux profondes" dépose un rapport sommaire sur l'état d'avancement des travaux de l'OBNL.

Il mentionne notamment que la période prévue initialement pour recevoir les soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public de services professionnels en ingénierie et en architecture a été prolongée de deux semaines.

**06-21-283**

**POPULATIONS AUTOCHTONES | DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE (PROJET DE RÉSOLUTION DE LA FQM).**

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

**CONSIDÉRANT** le profond respect du Conseil envers les quatre communautés autochtones présentes dans la MRC de Témiscamingue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Vincent Gingras  
appuyé par M. Nico Gervais  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.
- **QUE** la MRC salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.
- **QUE** la MRC exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.
- **QUE** la MRC souligne sa déception face à la réponse de l'Église catholique à la suite de cette macabre découverte .
- **QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

**06-21-284**

**ATTRIBUTION D'UN BUDGET POUR LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE PROMOTIONNELLE NATIONALE AU NIVEAU DE L'ATTRACTION ET DU TOURISME.**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis mars 2019, la MRC de Témiscamingue multiplie ses efforts pour faire rayonner son territoire sur la scène provinciale, avec la mise en place d'une stratégie d'attraction;

**CONSIDÉRANT** l'importance de miser sur des opportunités offrant une couverture médiatique d'excellence auprès de l'auditoire québécois, tant au niveau de l'attractivité que du tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue veut poursuivre son positionnement du Témiscamingue dans les médias nationaux, le tout en complémentarité avec les autres actions déjà réalisées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Norman Young  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **AUTORISER** un budget de deux cent mille (200 000\$) en prévision d'un lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'une campagne promotionnelle nationale au niveau de l'attraction de nouveaux résidents et du tourisme.
- **QUE** cette dépense soit prélevée aux postes budgétaires FRR volet 3 après avoir utilisé le résiduel du volet 2.

**06-21-285**

**ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE RÉVISÉ.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue a adopté en février 2015, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui est un outil quinquennal de planification stratégique de développement de l'activité agricole visant la mise en valeur de la zone agricole et que ce dernier est arrivé à échéance;

**CONSIDÉRANT** la place prépondérante qu'occupe l'agriculture et l'agroalimentaire dans l'économie locale et l'occupation dynamique et durable du territoire;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC de promouvoir et de soutenir le secteur agricole et agroalimentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mené à terme la démarche de révision du PDZA permettant d'aboutir sur un plan d'action qui servira de balise pour les cinq prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Marco Dénomé  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé de la MRC de Témiscamingue.
- **DE TRANSMETTRE** une copie au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

**Information**

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 2 « PROJETS SPÉCIAUX »  
2021 | RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET  
APPROBATION DES PROJETS.**

M<sup>me</sup> Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du Fonds régions et ruralité (FRR), assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 2- projets spéciaux - dépôt en continu.

06-21-286

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 2 « PROJETS SPÉCIAUX » 2021 | ACCEPTATION DU PROJET « CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION VISANT LES MOTONEIGISTES ».**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'attaque à un enjeu concret vécu par le milieu agricole et forestier du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vient toucher à un des pôles d'excellence du territoire, soit l'agriculture innovante;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet compte sur 11 000 \$ en commandites et qu'il se travaille en collaboration avec des partenaires régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet correspond davantage aux critères du Volet 4 - 2019 axé sur la promotion des activités du milieu et moins aux critères du Volet 2 axé sur l'envergure;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité GAMME;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de campagne de sensibilisation aux motoneigistes, présenté par la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, recommandé par le comité du GAMME, représentant un investissement de 3 000 \$.
- **QUE** le financement de ce projet provienne du résiduel du Volet 4 2019 du Fonds de développement des territoires (FDT).

06-21-287

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 2 « PROJETS SPÉCIAUX » 2021 | ACCEPTATION DU PROJET « PÉRENNISATION DU REFUGE POUR ANIMAUX ».**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur l'ensemble du territoire et vise à donner une envergure au service offert aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à doter le territoire d'un outil nouveau et adapté aux besoins et aux lois et règlements en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet offre un service essentiel qui doit être présent sur le territoire afin de respecter le nouveau règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens et comme partenaire en termes de sécurité civile pour les plans d'urgence municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien recommandé contribue à la mise en place du service et vise à structurer l'offre, mais n'est pas récurrent et

que pour que le projet se déploie tel que présenté, il doit être présenté aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun partenaire financier ne figure au projet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité GAMME;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
appuyé par M. Marco Dénomé  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de pérennisation et optimisation des services aux municipalités, présenté par le Refuge pour animaux du Témiscamingue, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 2-Projets spéciaux du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2021, représentant un investissement de 150 000 \$.

#### 06-21-288

#### **ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021: VOTE PAR CORRESPONDANCE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19; RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et du Règlement sur le vote par correspondance;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, les MRC dont le préfet est élu au suffrage universel peuvent prévoir le vote par correspondance pour les électrices et électeurs qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités régionales de comté peuvent utiliser ce type de votation dans les territoires non organisés compris dans leurs territoires en adoptant une résolution en ce sens;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son



adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyée par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **DE PRÉVOIR** le vote par correspondance pour les territoires non organisés afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection du préfet au suffrage universel du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, si elle en fait la demande.
- **DE TRANSMETTRE** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

### **Information**

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

### **06-21-289**

#### **ADJUDICATION DE CONTRAT - CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME DE DISPOSITION DU BARDEAU D'ASPHALTE.**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation N° 03-2021, autorisé par le comité administratif de la MRC le 5 mai 2021, résolution no 05-21-209A, concernant la construction d'une plateforme de disposition du bardeau d'asphalte au Centre de valorisation des matières résiduelles à St-Édouard-de-Fabre;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a demandé des soumissions sur invitation à cinq entrepreneurs, et ce, via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 9 juin 2021 à 15 h 30 au bureau de la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** deux des cinq entrepreneurs invités ont déposé une soumission conforme dans les délais requis soit Construction Pascal Bellehumeur et Maçonnerie Gilles Caya inc. :

Nom du soumissionnaire	Montant de l'offre (avant taxes)	Montant de l'offre (taxes incluses)
------------------------	-------------------------------------	--

Construction Pascal Bellehumeur	51 540,00 \$	59 258,11 \$
Maçonnerie Gilles Caya inc.	64 306,21 \$	73 936,07 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 11 juin dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Norman Young  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à Construction Pascal Bellehumeur, étant le plus bas soumissionnaire, le contrat pour la construction d'une plateforme de disposition du bardeau d'asphalte au Centre de valorisation du Témiscamingue, à St-Édouard-de-Fabre, au montant de 59 258,11 \$, taxes incluses.

**06-21-290**

**MISE EN BALLOTS DES MATIÈRES RECYCLABLES.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mai dernier, l'opérateur de chargeur compact a informé la MRC à l'effet qu'il quittait ses fonctions à compter du 11 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**avant de procéder à l'affichage du poste, une analyse de rentabilité a été effectuée afin de comparer les coûts de mise en ballots, versus le transport en vrac des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette analyse, il s'avère que les coûts sont similaires et que la comparaison a été faite en fonction du taux horaire de l'opérateur actuel (moins de 20 \$ de l'heure) donc que si le prochain candidat gagne plus que 20 \$, la mise en ballots risque de ne plus être rentable;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a un contrat de location de la presse à ballots (1 100 \$ par mois, plus taxes) qui se termine le 30 mai 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification avec l'entreprise de location, celle-ci est disposée à ne facturer que la moitié de la durée restante du contrat, soit 6 mois de pénalité, au lieu de 12 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de transport des matières recyclables vient à échéance le 31 mars 2023 et que le dossier pourra alors être réévalué, en fonction du prochain contrat, à savoir si la mise à ballots redevient rentable;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette optique, il est recommandé de conserver le chargeur compact, qui est payé et qui pourra servir, entre autres, à la manutention des palettes de matériel électronique;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 11 juin dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Alexandre Binette  
et résolu unanimement

- **DE TRANSPORTER** les matières recyclables en vrac vers le centre de tri de Gatineau, et ce, jusqu'au prochain contrat de transport des matières recyclables, où le dossier pourra être réétudié.
- **DE PAYER** la pénalité pour le bris de contrat de la location de la presse à ballots, évaluée à environ 6 600 \$, plus taxes.
- **DE CONSERVER** le chargeur compact, dans l'éventualité où la MRC décidait de refaire de la mise en ballots.

#### 06-21-291

#### GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : VENTE DU CAMION #5.

**CONSIDÉRANT QU'**en octobre 2020, une dépense majeure (plus de 42 000 \$) aurait dû être investie sur le camion de collecte #5 (année 2013) afin de le rendre fonctionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) n'avaient pas recommandé cet investissement et que depuis l'automne dernier, le camion #5 est stationné dans la cour du Centre de valorisation et n'est plus en fonction;

**CONSIDÉRANT QUE** les pièces ne peuvent pas non plus être réutilisées sur nos camions actuels, étant donné que le #5 est un "Freightliner" tandis que tous les autres camions sont des "International";

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CAGE du 11 juin dernier;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la vente du camion #5 en regardant les différentes possibilités (vente aux métaux, sites Internet spécialisés en vente de matériel usagé, etc.), et ce, en fonction de la meilleure offre.

#### Information

#### NOMINATION DE MADAME SOPHIE LAMARCHE À LA VILLE DE TÉMISCAMING SUR LE CAGE.

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

#### 06-21-292

#### BIOÉCONOMIE FORESTIÈRE | DEMANDE D'APPUI.

**CONSIDÉRANT** la feuille de route commune confectionnée par les différents acteurs du milieu forestier, s'articulant autour de quatre mesures de base soit : la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement public favorisant l'utilisation du bois, identifier les moyens visant à accroître la productivité liée à la croissance annuelle des forêts, veiller à ce que le développement de l'industrie forestière soit défini comme une propriété du gouvernement canadien et finalement

soutenir l'émergence d'une grappe industrielle en multipliant les budgets de recherche fondamentale;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux scientifiques sur la bioéconomie forestière démontrent le fort potentiel d'emploi, de croissance économique et d'innovation du secteur forestier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC adhère aux mesures ci-haut énoncées visant à appuyer l'industrie forestière.

**06-21-293**

**AVIS DE MOTION - DEMANDE DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES CONTENEURS.**

M<sup>me</sup> Carmen Côté, conseillère de comté, donne avis de motion qu'un règlement sur les conteneurs sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance. Le projet de règlement est déposé. Il est inclus dans l'ordre du jour.

Il s'agit d'une demande du comité municipal de Laniel. Le but du règlement est d'interdire les conteneurs sur le territoire de Laniel, à moins qu'ils soient recouverts (sur tous les côtés) de peinture, d'un revêtement de vinyle, d'aluminium ou de bois de couleur semblable au bâtiment principal. Le texte final dont l'adoption est prévue en août devra être validé par le comité municipal de Laniel.

**Information**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE INCLUANT LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS.**

Les membres du Conseil de la MRC prennent acte des états financiers 2020 de la MRC de Témiscamingue incluant les territoires non organisés. Les vérificateurs généraux présenteront la situation financière de l'organisation lors de la séance du comité administratif du 7 juillet prochain.

**06-21-294**

**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2021.**

**CONSIDÉRANT** les articles 966 et suivants du *Code municipal* du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Coderre  
appuyée par M. Gérald Charron  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** la compagnie Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., à titre de vérificateur général de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2021.

- **QUE** M<sup>me</sup> Julie Desrochers, CPA, de la même organisation, agira à titre de vérificatrice spécifique.

**06-21-295**

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)  
(RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE) (ANNÉE 2020-2021):  
ADOPTION DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS ET DU BILAN  
DE LA PLANIFICATION ANNUELLE.**

**CONSIDÉRANT** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**CONSIDÉRANT QUE** le registre annuel des projets et le bilan de la planification annuelle doit être adopté par chaque conseil, pour recevoir le dernier versement de la subvention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé M. Marco Dénommé  
appuyé par M. Michel Roy  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le registre annuel des projets 2020-2021 (annexe 5) (version du 7 juin 2021) relatif au PADF et d'autoriser sa signature par la direction générale.
- **D'ADOPTER** le bilan de la planification annuelle 2020-2021 (annexe 6) (version du 7 juin 2021) relatif au PADF.

**Information**

**SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.**

Le projet du procès-verbal de la séance du 9 juin 2021 du comité administratif sera communiqué aux membres dans les prochains jours.

**Information**

**AFFAIRES MUNICIPALES.**

M. Michel Roy, rappelle que le 21 juin prochain, les peuples des Premières Nations célébreront le 25<sup>e</sup> anniversaire de la journée nationale des peuples autochtones. Il profite de cette occasion pour souligner l'importance des peuples autochtones au Témiscamingue.

M. Vincent Gingras, prend la parole pour annoncer que les sentiers pédestres Pointe-aux-Roches sont classés en première position au palmarès des sentiers de randonnée pédestre dressé par Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue.

M. Gérald Charron, signale que le ministre des Transports a procédé récemment à la fermeture d'un pont sur la grande route conduisant les véhicules lourds à circuler sur le réseau municipal qui subit en conséquence d'importantes détériorations.

M<sup>me</sup> Isabelle Coderre, intervient pour solliciter une rencontre avec les représentants du ministère des Transports afin de discuter des

préjudices causés par la circulation des véhicules lourds sur les chemins de sa municipalité.

**Information**      **AFFAIRES NOUVELLES : INFORMATION DE LA VILLE DE TÉMISCAMING.**

M. Yves Ouellet, mentionne que la ville de Témiscaming a décliné une offre en vue d'organiser la Finale régionale des jeux du Québec en 2022, et cela faute de ressources humaines. Il ajoute que la ville de Témiscaming met ses installations municipales à la disposition d'autres municipalités au Témiscamingue dans l'éventualité où l'une d'entre elles déciderait de tenir cet événement.

**Information**      **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Un membre de l'assistance pose une question en lien avec le projet de l'incinérateur et de la position du conseil sur la découverte récente à Kamloops.

**06-21-296**      **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Marco Dénomme  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil de la MRC : 25 août 2021**

Il est 21 h 11.



Claire Bolduc, préfète



Daniel Dufault, secrétaire-trésorier adjoint

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**